



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.20/2008/10
12 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE
sur la comptabilité nationale

Neuvième réunion
Genève, 21-24 avril 2008
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**ENQUÊTE DE LA CEE SUR L'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES
À L'EMPLOI DANS LES COMPTES NATIONAUX**

Note du secrétariat

Résumé

Pour l'analyse de la productivité, il importe qu'il existe une cohérence entre les estimations de l'emploi et les indicateurs de la production et de la valeur ajoutée dans les comptes nationaux. En 2006, Eurostat et l'OCDE ont réalisé dans leurs États membres une enquête sur l'utilisation des données relatives à l'emploi dans les comptes nationaux. La CEE a élargi l'enquête aux autres pays de sa région. Le présent rapport fait la synthèse des informations fournies par les 16 pays qui ont répondu au questionnaire de la CEE. Les métadonnées nationales structurées sont présentées dans un additif.

I. INTRODUCTION

1. Ces dernières années, la compétitivité de leur économie est devenue pour les pays membres de la CEE l'objet principal de leurs politiques. Dans le cadre de la réforme qu'elle a entreprise en 2006, la CEE a créé un nouveau sous-programme sur l'intégration et la coopération économiques, qui a pour but de contribuer au renforcement de la compétitivité économique de ces pays, ce qui a accru l'intérêt porté à l'analyse comparative de la productivité entre les pays. Les utilisateurs des indicateurs du marché de l'emploi demandent instamment qu'ils soient de bonne qualité et faciles à combiner avec des mesures du produit intérieur brut (PIB), de la production et de la valeur ajoutée établies sur la base du système de comptabilité nationale.
2. Il est particulièrement important de veiller à l'existence d'une cohérence entre les indicateurs du marché de l'emploi et ceux utilisés dans les comptes nationaux car les définitions qui apparaissent dans les normes internationales respectives sont différentes. Le chapitre XVII du Système de comptabilité nationale (SCN) 1993 et le chapitre XI du Système européen de comptabilité (SEC) 1995 définissent les concepts d'emploi et les variables du facteur travail dans le cadre des comptes nationaux et de l'analyse de la productivité, et passent en revue les ajustements nécessaires. Cela dit, jusqu'à présent, l'emploi a été considéré comme une variable auxiliaire, quelque peu en marge des indicateurs de base du système. On connaît peu de choses sur les méthodes effectivement appliquées par les pays pour faire concorder leurs estimations.
3. La collecte d'informations sur la manière dont les comptes nationaux établissent des estimations de l'emploi constitue un premier pas pour harmoniser les données relatives au facteur travail, à la fois avec d'autres agrégats des comptes nationaux et d'un pays à l'autre. C'était la raison pour laquelle, en 2005 et 2006, l'OCDE et Eurostat ont établi un questionnaire et réalisé une enquête auprès de leurs États membres. Les résultats ont été présentés pour la première fois et analysés à la réunion commune CEE/OCDE/Eurostat sur la comptabilité nationale qui a eu lieu à Genève du 25 au 28 avril 2006. Les pays avaient alors déclaré qu'ils cherchaient avant tout à trouver le moyen de réunir un ensemble de données plus cohérent pour réaliser des analyses de productivité, et de concilier les diverses sources d'information. Par ailleurs, il a été signalé que les données relatives à l'emploi sont largement utilisées pour les contrôles de cohérence et les ajustements au cours de l'établissement des comptes nationaux.
4. Les questions qui viennent d'être mentionnées présentent un grand intérêt pour tous les pays de la région de la CEE. C'est pourquoi les participants ont recommandé que la CEE élargisse l'enquête sur l'utilisation des données relatives à l'emploi dans les comptes nationaux à ses États membres auxquels le questionnaire de l'Eurostat/OCDE ne s'adressait pas. Ces membres, au nombre de 23, sont les suivants: Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Moldova, Monaco, Monténégro, Ouzbékistan, Saint-Marin, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.
5. Le présent rapport présente une synthèse des principales conclusions tirées de l'enquête de la CEE.

II. LE QUESTIONNAIRE

6. L'enquête avait pour but de réunir des métadonnées d'une manière harmonisée analogue à celle utilisée pour les pays membres de l'Union européenne. La CEE a donc suivi pour autant que faire se peut la structure du questionnaire d'Eurostat. Ce questionnaire sert à réunir des informations sur l'utilisation des données relatives à l'emploi dans les comptes nationaux en général, et plus concrètement sur les sources de données et ajustements nécessaires pour faire des estimations de l'emploi dans l'optique des comptes nationaux. Il fait une large place à deux grandes variables de l'emploi qui font partie intégrante des normes de la comptabilité nationale:

a) Personnes occupées – l'emploi englobe toutes les personnes (qu'elles soient des salariés ou des travailleurs indépendants) exerçant une activité productive qui fait partie du domaine de la production du Système;

b) Heures effectivement travaillées – nombre global d'heures de travail réellement effectuées comme salarié ou travailleur indépendant pendant l'exercice comptable, lorsque le fruit de leur travail fait partie du domaine de la production. Étant donné le caractère général de la définition du terme «salarié», qui englobe les personnes ne travaillant pas temporairement mais qui ont un lien formel avec leur emploi ainsi que les travailleurs à temps partiel, le SCN et le SEC indiquent que la mesure à utiliser pour calculer la productivité est le total des heures travaillées, et non le nombre de personnes.

7. Les pays ont également été invités à fournir des données réelles dans un tableau de passage, en quantifiant les ajustements qu'ils apportent à la principale source de données afin de s'inscrire dans l'optique de la comptabilité nationale.

8. Il convient de relever que les pays qui participent à l'enquête de la CEE n'ont pas les mêmes obligations statistiques en matière de communication de données que ceux qui ont répondu au questionnaire d'Eurostat. Les États membres de l'UE produisent et communiquent régulièrement les deux catégories d'estimations, c'est-à-dire qu'elles sont établies à partir de l'enquête sur les forces de travail (LFS) et à partir des comptes nationaux. Les variables mentionnées dans le paragraphe 6 font partie du programme de transmission des données du SEC 1995. Le règlement de la Commission relatif à l'organisation de la LFS dispose que les pays doivent effectuer l'enquête et communiquer les données recueillies de façon systématique. Il est donc logique que l'enquête d'Eurostat ait fait une large place aux ajustements réalisés pour mettre en concordance les deux estimations de l'emploi.

9. Les pays membres de la CEE sont invités à appliquer le concept des comptes nationaux mais ne sont pas formellement tenus d'établir et de communiquer ces estimations. De surcroît, dans un certain nombre d'entre eux, en particulier les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), la LFS n'est pas entrée dans les mœurs. L'enquête de la CEE a donc principalement pour objet de rechercher les sources de données possibles pour établir des statistiques de l'emploi et ce n'est que dans un deuxième temps qu'elle vise à réunir des renseignements sur les ajustements réalisés afin d'établir une estimation cohérente avec les comptes nationaux.

III. TYPE DE SOURCES POUR LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI

10. En règle générale, il est possible de classer les enquêtes qui servent à réunir des données sur le marché du travail en enquêtes sur l'offre de travail et enquêtes sur la demande de main-d'œuvre. Dans le premier cas, les réponses au questionnaire sont fournies par des personnes qui fournissent une main-d'œuvre et dans le second par des unités qui emploie cette main-d'œuvre.

11. La *LFS* est l'enquête la plus complète et la plus solide sur l'offre de travail. Les méthodes appliquées, qui ont été mises au point par l'Organisation internationale du Travail (OIT), sont acceptées partout dans le monde. Toutefois, les données fournies ne sont pas directement utilisables aux fins des comptes nationaux car elles ne sont pas totalement compatibles avec la notion de production telle qu'elle est définie dans le SCN. Par exemple, la *LFS* mesure généralement la population active dans un pays (c'est-à-dire les résidents occupés) alors que la population active du pays (c'est-à-dire les personnes employées dans les unités de production résidentes) est une notion qui conviendrait mieux pour l'analyse des comptes nationaux et de la productivité. Même lorsqu'il s'agit de la population active dans un pays, la *LFS* ne prend pas en compte certains groupes particuliers, par exemple le personnel des ambassades nationales qui travaille à l'étranger et/ou les équipages des navires de pêche, aéronefs et plate-formes flottantes battant pavillon national. Cela dit, la *LFS* présente l'avantage d'englober l'ensemble de l'économie, et à la fois les personnes et les heures travaillées, qu'il s'agisse des salariés, des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux non rémunérés.

12. D'autres enquêtes sur les ménages pourraient elles aussi fournir des données relatives à l'emploi à partir de l'offre de travail. Il s'agit des enquêtes servant à réunir des renseignements sur les revenus et les dépenses des ménages: enquêtes sur les budgets des ménages, enquêtes sur le niveau de vie, etc.

13. Les enquêtes qui servent à réunir des données à partir de la demande de main-d'œuvre sont généralement des *enquêtes de conjoncture (ou sur les entreprises)*. Elles fournissent des renseignements détaillés sur le nombre de salariés et d'heures travaillées selon la classification des différentes branches d'activité telles qu'indiquées par les unités économiques (c'est-à-dire les employeurs). Les statistiques du travail réunies au moyen d'enquêtes de conjoncture présentent l'avantage d'être largement cohérentes avec des indicateurs de la production tels que le produit et la valeur ajoutée. Toutefois, ces enquêtes présentent des lacunes au niveau de leur couverture. Bien souvent, elles ne prennent pas en compte les petites entreprises et elles ne permettent généralement pas de réunir des données sur les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux non rémunérés. C'est là une grave lacune dans les pays où l'agriculture ou le secteur informel joue un rôle important dans l'économie. Les enquêtes de conjoncture mesurent également la situation de l'emploi en termes de postes, et il est nécessaire de procéder à des ajustements pour connaître la situation de l'emploi en termes de personnes.

14. Les pays font également un large usage des *sources administratives*. Ce sont principalement:

- a) Des registres des entreprises ou registres administratifs analogues;

b) Des dossiers des autorités fiscales – il s’agit surtout de déclarations d’impôt sur le revenu des personnes physiques utilisées pour établir des estimations sur les emplois secondaires et les emplois non salariés;

c) Des fichiers de sécurité sociale et d’assurance maladie, etc.

15. Les données provenant de ces sources administratives sont utiles pour les vérifications mais elles pourraient également servir de source unique pour certains secteurs de l’économie.

16. On pourrait également utiliser d’autres sources de données pour établir des estimations de l’emploi, par exemple les recensements de la population, mais elles n’ont pas été mentionnées comme principale source de données par les pays qui ont répondu au questionnaire d’enquête de la CEE et n’ont donc pas été incluses dans l’analyse. Elles sont davantage utilisées pour des évaluations ou des vérifications des estimations.

IV. RÉSULTATS DE L’ENQUÊTE

A. Sources de données utilisées pour établir les statistiques de l’emploi

17. La CEE a envoyé le questionnaire à l’automne 2006. Les pays ont fait parvenir leurs réponses en novembre 2006 puis une deuxième série de réponses à l’été 2007. Les pays qui ont participé à l’enquête sont les suivants:

a) Neuf pays de la CEI: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Turkménistan et Ukraine;

b) Cinq pays de la partie occidentale des Balkans: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie;

c) Deux autres États membres de la CEE: Andorre et Israël.

18. La structure des réponses, leur niveau de détail et la précision des renseignements fournis étaient très variables. La plupart des pays ont généralement suivi la présentation du questionnaire et répondu à la totalité ou à une partie des questions selon leur expérience. Certains pays ont simplement décrit succinctement leur manière de procéder et/ou leurs plans pour l’avenir.

19. Le résumé qui suit correspond à une tentative de structurer les réponses reçues jusqu’à présent et de les classer dans la mesure du possible en fonction des définitions et lignes directrices internationales. Les métadonnées fournies par les pays sont jointes à part.

20. Le tableau 1 donne un aperçu des sources de données sur l’emploi dans les 16 pays étudiés. Ces sources sont regroupées en trois grandes catégories: enquêtes sur les entreprises, enquêtes sur les ménages et sources administratives.

Tableau 1

Sources de données utilisées pour les statistiques de l'emploi

	Enquêtes sur les ménages		Enquêtes sur les entreprises	Sources administratives		
	Enquête sur les forces de travail	Autres enquêtes sur les ménages		Registres des entreprises ou registres analogues	Documents fiscaux	Sécurité sociale ou assurance maladie
Albanie	+	+	+			
Andorre						+
Arménie	+		+	+		
Azerbaïdjan	+		+			
Bélarus		+	+	+	+	
Bosnie-Herzégovine	+					
Croatie	+			+	+	+
ex-République yougoslave de Macédoine	+			+	+	+
Géorgie	+		+			
Israël	+		+			+
Kazakhstan	+		+		+	
Kirghizistan	(+)*		+			
Moldova	+		+			
Serbie	+		+	+	+	+
Turkménistan		+	+	+		
Ukraine	+		+	+	+	+

* Première LFS prévue à brève échéance.

21. La LFS existe dans presque tous les pays mais n'est pas la principale source de données sur l'emploi. Cela tient au fait que cette enquête est relativement nouvelle, sauf en Israël, et qu'elle n'est pas souvent réalisée avec une fréquence suffisante. C'est pourquoi elle est surtout utilisée comme source secondaire pour ajuster les données relatives à certaines catégories d'emplois. Cela dit, grâce à l'expérience acquise, l'enquête de la CEE est de plus en plus utilisée pour mesurer l'emploi dans les comptes nationaux. À l'heure actuelle, 10 des 16 pays réalisent cette enquête plus ou moins régulièrement. De surcroît, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine ont récemment procédé à leur première LFS dont les résultats seront bientôt disponibles. Le Kirghizistan prévoit lui aussi d'entreprendre une LFS d'ici peu. Pour ce qui est de sa périodicité, la LFS est continue (Moldova), mensuelle (Ukraine), trimestrielle (Azerbaïdjan,

Croatie, Géorgie, Israël, Kazakhstan) ou annuelle (Serbie). L'Arménie et l'ex-République yougoslave de Macédoine n'ont pas donné d'indication à ce sujet.

22. Trois pays réunissent également des données relatives à l'emploi au moyen d'autres enquêtes sur les ménages: l'enquête sur le niveau de vie (Albanie), l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages (Biélarus) et une enquête ponctuelle sur le temps de travail et la production de biens et de services réalisée auprès des ménages (Turkménistan).

23. À la différence de la LFS, les enquêtes sur les entreprises ont un passé relativement plus long dans les pays de la CEI et les États de la partie occidentale des Balkans qui, jusqu'à présent, utilisent d'abord les chiffres de la production pour établir des estimations du PIB. Il s'agit généralement de recensements des entreprises du secteur public et des grandes entreprises constituées en société, associés à des enquêtes par sondage pour les petites entreprises. Dans l'ensemble, 12 des 16 pays étudiés les utilisent comme source de données pour les estimations relatives à l'emploi. La périodicité de ces enquêtes est variable – mensuelle (Azerbaïdjan, Biélarus, Serbie, Ukraine), trimestrielle (Azerbaïdjan, Géorgie, Israël, Kazakhstan) ou annuelle (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Israël, Kirghizistan, Moldova, Turkménistan).

24. La dernière catégorie comprend les diverses données administratives qui fournissent également des estimations axées principalement sur la demande. Dix pays en font état comme source de données primaires ou secondaires relatives à l'emploi. Il s'agit dans ce cas de données provenant de registres des entreprises et autres registres (Arménie, Biélarus, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie, Turkménistan et Ukraine), de documents fiscaux (Biélarus, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Serbie, Ukraine), ainsi que de fichiers de sécurité sociale (Andorre, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Serbie et Ukraine) et d'assurance maladie (Serbie). Les registres des entreprises et fichiers de sécurité sociale servent généralement à établir des estimations concernant les salariés tandis que les données fiscales sont plus souvent utilisées lorsqu'il s'agit uniquement de petits entrepreneurs et de travailleurs indépendants.

B. Méthodes utilisées par les pays pour estimer les effectifs occupés

25. Même s'il est possible d'obtenir tout un éventail de données de base sur la main-d'œuvre, les pays rencontrent encore des difficultés pour en faire la synthèse et parvenir à un total national qui soit cohérent avec le PIB. Le problème tient principalement aux sources de données récentes et encore en formation. Dans certains pays, la fréquence et/ou la couverture des enquêtes sont insuffisantes, faute de ressources. Il est parfois difficile de faire concorder les données provenant de différents registres ou encore les définitions appliquées dans le cadre des sources administratives et des enquêtes sur les entreprises.

26. Il convient de relever que la priorité, pour une partie des pays qui ont participé à l'enquête, consiste à réunir des données concernant la totalité des principaux indicateurs utilisés dans les comptes nationaux, principalement le compte de production. Ces pays ne cherchent pas expressément à établir une estimation des effectifs occupés ou des heures travaillées qui pourrait être rapportée au PIB et ainsi utilisée pour une analyse de la productivité. Ils ont plutôt recours à des comparaisons entre les statistiques de l'emploi disponibles afin de mettre en lumière les activités économiques non déclarées et d'ajuster les autres agrégats des comptes nationaux, par exemple le produit et la valeur ajoutée.

27. Dix pays en tout ont fourni des estimations de l'emploi qui s'inscrivent plus ou moins dans l'optique des comptes nationaux. Le tableau 2 classe les méthodes appliquées en fonction de la principale source de données et du point de départ des calculs. Les pays ont été regroupés en fonction des réponses qu'ils ont fournies à la première partie du questionnaire (description des sources de données et ajustements réalisés) et des données présentées dans le tableau de passage.

Tableau 2

Méthodes utilisées pour les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux

Méthode	Pays
Estimation basée principalement sur l'offre de travail (la LFS ou une enquête analogue, ajustée pour certaines branches d'activité par des estimations basées sur la demande de main-d'œuvre, en est la principale source)	Israël
Conjugaison des estimations calculées à partir de l'offre de travail et de la demande de main-d'œuvre	Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Ukraine
Estimation basée principalement sur la demande de main-d'œuvre (les enquêtes sur les entreprises, auxquelles sont apportés, pour certaines branches d'activité, de légers ajustements découlant d'une enquête sur les ménages, en sont la principale source)	Arménie, Bélarus, Serbie
Pas d'estimation des effectifs occupés dans l'optique des comptes nationaux	Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kirghizistan, Turkménistan

28. De façon générale, les constatations qui ont été faites sont les suivantes:

a) Aucun des pays participant à l'enquête n'établit d'estimations basées uniquement sur la demande ou sur l'offre. Dans la plupart des cas, les pays accordent plus de poids aux enquêtes sur les entreprises et aux registres des entreprises, mais ils associent différentes sources disponibles pour vérifier leurs estimations;

b) Israël est le seul pays à accorder, dans son estimation, une importance prédominante aux résultats de la LFS, en les remplaçant, pour deux branches d'activité (services fournis au secteur manufacturier et services d'hébergement en hôtel), par des données provenant des enquêtes sur les entreprises. Les autres pays n'utilisent pas la LFS et autres enquêtes sur les ménages comme principale source d'estimation de l'emploi dans les comptes nationaux;

c) Six pays conjuguent les sources de données relatives à l'offre de travail et à la demande de main-d'œuvre. Le plus souvent, ils utilisent d'abord les enquêtes sur les entreprises, les registres des entreprises ou ceux des services fiscaux. Les données relatives à certaines branches d'activité (agriculture, construction, commerce, par exemple) ou catégories d'emploi

(travailleurs indépendants, salariés dans de petites entreprises) sont tirées de la LFS ou autres enquêtes sur les ménages;

d) Trois pays utilisent surtout des sources de données axées sur la demande. Les estimations des effectifs occupés dans les entreprises sont établies à partir d'enquêtes de conjoncture. Les données fournies par les autorités fiscales et les sources administratives analogues servent à calculer le nombre de petits entrepreneurs et de travailleurs indépendants. La LFS ne sert qu'aux ajustements pour tenir compte du travail au noir dans certaines branches d'activité.

C. Méthodes d'ajustement de la principale source de données relatives à l'emploi

29. Le SCN 1993 et le SEC 1995 fournissent des définitions et indications détaillées sur les divers ajustements nécessaires pour assurer une cohérence entre les estimations de l'emploi et le PIB. Les méthodes appliquées par les pays pour se rapprocher de la couverture des comptes nationaux sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

30. En règle générale, les sources des données de base fournissent directement des estimations sous forme de moyennes annuelles. Dans le cas contraire, les méthodes de calcul de ces moyennes dépendent de la périodicité des données fournies par la source correspondante. La moyenne arithmétique simple (c'est-à-dire non pondérée) est la plus courante.

31. Il est souvent nécessaire de procéder à des ajustements pour passer des emplois aux personnes (ou vice-versa) lorsque l'on associe des informations provenant de diverses sources. Par exemple, les enquêtes sur les entreprises et les registres des entreprises fournissent généralement des données en termes d'emplois et ne sont donc pas directement comparables à la LFS et à d'autres enquêtes sur les ménages, qui fournissent des données sur les personnes. Toutefois, les pays qui ont indiqué procéder à ces ajustements sont peu nombreux:

a) En Albanie, en Arménie et en Israël, les données relatives au nombre de personnes occupées (ou à la fois au nombre d'emplois et de personnes) sont directement disponibles, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de transformer les données relatives aux emplois en données relatives aux effectifs occupés;

b) Le Bélarus ne prend pas en compte les données sur les emplois secondaires pour faire concorder les estimations;

c) L'ex-République yougoslave de Macédoine et le Kazakhstan utilisent la LFS pour transformer les emplois secondaires en équivalents plein temps.

32. D'après les paragraphes 17.25 et 17.26 du SCN et les paragraphes 11.17 à 11.19 du SEC, l'emploi doit comprendre les personnes travaillant pour des unités résidentes étant donné que ce sont les seules à contribuer au PIB. C'est pourquoi il est parfois nécessaire de procéder à des ajustements concernant la couverture géographique, c'est-à-dire exclure les résidents travaillant pour des unités productrices non résidentes et inclure les non-résidents travaillant pour des unités productrices résidentes. Cela vaut surtout pour les pays qui utilisent les données provenant de la LFS, mais pourrait également concerner d'autres cas selon la couverture des sources de données disponibles.

33. Israël est le seul pays qui fait essentiellement appel à la LFS. Il procède donc à des ajustements pour inclure les non-résidents travaillant sur le territoire israélien. Dans la plupart des autres pays, une grande partie des informations provient des enquêtes sur les entreprises dont la couverture est en principe à peu près la même que celle correspondant au domaine de la production dans une économie nationale. Toutefois, les estimations concernant certaines activités ou catégories de personnes occupées sont basées sur les enquêtes sur les ménages. Dans de tels cas, on ne voit pas bien comment les données sont ajustées pour tenir compte des non-résidents travaillant pour des unités productrices résidentes.

34. La Serbie procède à des ajustements pour inclure les forces armées. Dans d'autres pays, l'Ukraine par exemple, celles-ci sont explicitement prises en compte dans les sources des données de base. La plupart des pays, cependant, n'incorporent pas les forces armées dans leurs estimations de l'emploi.

35. L'ajustement de loin le plus courant concerne l'exhaustivité, car la part de l'économie non observée est importante dans la quasi-totalité des pays qui ont participé à l'enquête. La transition a donné lieu à l'apparition d'un nombre croissant de petites unités économiques qui demeurent souvent hors du champ des enquêtes statistiques de base.

36. Les 10 pays qui quantifient l'emploi dans les comptes nationaux procèdent tous à des ajustements d'exhaustivité. Leurs estimations sont basées sur la LFS ou une autre enquête sur les ménages. Dans la plupart des pays de la CEI et de la partie occidentale des Balkans, les chiffres de l'emploi sont même utilisés comme indicateur sous-jacent pour estimer la production et la valeur ajoutée correspondantes dans la partie non observée de l'économie.

Méthodes d'estimation des heures travaillées

37. L'OIT a défini les heures travaillées dans sa «Résolution concernant les statistiques des heures de travail», adoptée par la dixième Conférence internationale des statisticiens du travail. Les définitions ainsi données sont élaborées plus avant dans le SCN 1993 et le SEC 1995.

38. L'heure travaillée, qui est la meilleure façon de mesurer la main-d'œuvre qui intervient dans la production, est largement utilisée pour estimer la productivité dans certains secteurs, mais aussi au niveau national. Afin de faire concorder ces heures avec le produit qui relève du domaine de la production, il est parfois nécessaire de procéder à des ajustements spécifiques des sources de données de base.

39. Parmi les pays étudiés, quatre seulement procèdent à des estimations des heures effectivement travaillées même s'ils ne se placent pas tous totalement dans l'optique des comptes nationaux. Les sources de données sont les mêmes que celles utilisées pour les personnes occupées, c'est-à-dire la LFS trimestrielle (Azerbaïdjan, Israël, Kazakhstan) et les enquêtes mensuelles sur les entreprises (Azerbaïdjan, Bélarus).

40. Les estimations des heures travaillées se rapportent seulement aux salariés au Bélarus et à l'effectif total des personnes occupées en Azerbaïdjan, en Israël et au Kazakhstan. Les données comprennent les heures supplémentaires, qu'elles soient ou non rémunérées, et ne prennent pas en compte les jours fériés, les grèves, les congés, les absences pour maladie, etc. En Israël et au Kazakhstan, les estimations sont ajustées pour tenir compte du travail au noir.

41. En Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Géorgie, la LFS ou les sources administratives fournissent déjà des données de base sur les heures travaillées. Il n'est pas prévu d'établir à brève échéance les premières estimations des heures effectivement travaillées dans l'ensemble de l'économie.

V. CONCLUSION

42. Les résultats font apparaître que la plupart des pays qui ont participé à l'enquête de la CEE en sont encore au tout début des estimations de l'emploi et des heures travaillées telles que le prévoit le SCN. La LFS n'est pas la source principale car elle existe depuis peu. Toutefois, grâce à l'expérience acquise, son importance augmente. Par ailleurs, beaucoup de pays développent les sources de données traditionnelles telles que les enquêtes sur les entreprises et les registres administratifs. Il serait donc utile de conduire une enquête analogue dans deux ans afin d'analyser les progrès accomplis en matière d'estimation des chiffres de l'emploi aux fins des comptes nationaux et d'en présenter les résultats lors d'une future réunion.
